

Le Guide

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

fédération
des services
publics

la
cgt

N°923 mai 2024

DOSSIER élections européennes du 9 juin,
ni les actionnaires,
ni les réactionnaires !

#STOP

CAPITALISME

RACISME

XÉNOPHOBIE

SÉGRÉGATIONNISME

L'EXTRÊME DROITE :

LA GRANDE IMPOSTURE*

* Action de tromper par de fausses apparences ou des allégations mensongères, de se faire passer pour ce que l'on n'est pas.

MAI 2024

fédération
des services
publics

la
cgt

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE**

SOMMAIRE

- **P2 Édito** : No pasaran !
- **P3 Focus lutte** : Pour les ASEM de la Ville de Paris, la lutte paye !
- **P4 Actualité sociale** : Un 1^{er} mai qui appelle des États généraux des services publics territoriaux
- **P5 Actualité fédérale** : Mobilisons-nous pour la défense et la pérennité de notre caisse de retraites, la CNRACL !
 - Motion du CNF : Projet de loi Guérini, pour nous c'est non !
 - Motion du CNF : Nos libertés syndicales et démocratiques sont en danger. Nous ne nous taisons pas !
- **P9 Dossier** : Elections européennes du 9 juin : ni les actionnaires, ni les réactionnaires !
 - La CGT revendique des normes sociales européennes contraignantes de haut niveau
 - 2019 - 2024 : les votes antisociaux et réactionnaires des eurodéputés du FN-RN
 - À Béziers, on a marché « pour nos libertés et contre les idées d'extrême droite »
- **P16 CSFPT** : Prévention des risques professionnels
- **P17 CNFPT** : Un nouveau président au CNFPT
- **P18 QVS** : Collectif syndicalisation
- **P19 UFICT** : Face au new public management, imposons notre conception des organisations
- **P20 UFR** : Notre Union Fédérale des Retraités.es au plus proche des syndicats, des CSD et des CFR
- **P21 International** : Amplifions la mobilisation contre le génocide en cours à Gaza
- **P22 Culture**
- **P24 IHS** : Bulletin d'adhésion et bon de commande

ACTUALITÉ CHIFFRÉE

La CNRACL

assure la couverture des risques de vieillesse et d'invalidité des agent-es de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière

soit 2,2 millions de cotisant-es dont 63% de la Fonction publique territoriale

Il s'agit du deuxième régime de retraite de base dans notre pays, **représentant environ 8 % des cotisant-es.**

Montant des pensions :

60% des fonctionnaires territoriaux-ales et 50% des fonctionnaires hospitaliers-ères ont une pension directe **au niveau du SMIC.**

Moyenne des pensions en 2022 :

Fonctionnaires territoriaux-ales : **1 263 euros**
 Fonctionnaires hospitaliers-ères : **1 480 euros**
 Fonctionnaires de l'État : **2 159 euros**

AGENDA

- 12 juin CEF
- 20 juin FNF
- 2 et 3 juillet CEF

No pasaran !

Nous voilà tout près des élections européennes. Si les questions européennes paraissent éloignées, les décisions qui y sont prises irriguent pourtant la vie de toutes et tous.

Les politiques d'austérité, la déstructuration des services publics, les traités de libre-échange, sont autant de sujets qui ont un impact quotidien sur la vie de chaque salarié.e.

Les impasses de cette Europe du capital, et les politiques menées, ont avant tout profité à l'extrême droite qui se retrouve en position de force à l'occasion de ce scrutin.

Il nous faut insister sur la gravité du moment : l'extrême droite progresse partout, la guerre est aux portes de l'Europe, les démocraties reculent dans le monde et la crise environnementale est déjà là.

La CGT a édité un argumentaire afin de pousser à la mobilisation des salarié-es pour voter le 9 juin, contre l'Europe des actionnaires et des réactionnaires. Il nous faut nous en saisir, le faire vivre, pour gagner des voix en faveur du progrès social.

Les chiffres tendent à minorer la progression des voix en faveur des partis d'extrême droite, et leur nette progression dans les sondages, réside aussi en l'augmentation des abstentions. Celles et ceux qui composent le camp des abstentionnistes sont pour la très grande majorité de notre classe. Les raisons à cela sont bien évidemment diverses, mais résident sans doute aussi dans la perpétuelle division de la gauche. Lutter contre l'extrême droite passe indéniablement par une mobilisation plus large de notre camp

à l'occasion des élections. Aussi, d'ici le 9 juin gagnons des votes !

La question de la lutte contre l'extrême droite et de la propagation de ses idées nauséabondes doit, plus que jamais, être au centre de notre activité militante. Il nous faut tout d'abord dénoncer toutes les politiques d'extrême droite menées et se dresser comme un seul homme contre celles-ci. Voir aujourd'hui le gouvernement et son président-banquier s'ériger en



Sylvain Valla
membre du BF,
co-animateur
du Pôle revendicatif

opposants aux fachos alors même qu'ils mettent à mal nos droits, nos libertés, et organisent minutieusement une casse sociale sans précédent est insupportable. Car, par leurs politiques, ils font le lit du R-haine.

La peste brune, sa rhétorique et ses idées nauséabondes sont aujourd'hui plus que largement relayées par des

médias complices et, pour certains, déjà sous le joug des fachos. L'appropriation des outils de communication et des médias par l'extrême droite est une réalité à laquelle il nous faut nous opposer. Cette omniprésence de la fachosphère dans les réseaux sociaux doit impérativement nous interroger. La lutte contre l'extrême droite passera par la réappropriation des outils de communication et par la modernisation de nos moyens et techniques de communication, qui doit être une perpétuelle volonté dans notre organisation. Plus que jamais la diffusion au plus grand nombre des impostures sociales de l'extrême droite est assurément un des moyens les plus efficaces de lutter contre la propagation de cette peste. NO PASARAN !

 **Restons en contact et informé-es**

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>

Page facebook : <https://www.facebook.com/cgtservicespublics/>

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

www.cgtservicespublics.fr — Email : fdsp@cgt.fr - Directeur de la publication : Aamar Yazid

Tirage, routage : Imprimerie Rivet, 24 rue Claude-Henri-Gorceix 87022 Limoges Cedex 9

Commission paritaire 1028 S 06646 — ISSN n° 0395-0824. Crédits photos/illustrations : FDSPCGT

Pour les ASEM de la Ville de Paris, la lutte paye !

Depuis des années, Les ASEM de la Ville de Paris ont des revendications propres à leur métier, en phase avec l'évolution de leurs missions. Ils-elles étaient nombreux·euses à battre le pavé de l'Hôtel de Ville pour gagner de nouveaux droits le mardi 26 mars 2024 et ils-elles ont gagné et ont enfin obtenu l'ouverture d'un groupe de travail sur l'évolution de leur métier !



Les agent·es spécialisé·es des écoles maternelles (ASEM) sont des personnels territoriaux qui, bien qu'appréciés par les familles et plus particulièrement par les parents souvent très reconnaissants, subissent une polyvalence à outrance et depuis quelques années, une véritable mutation de leurs missions professionnelles. En effet, la réforme des rythmes scolaires et le développement légitime des politiques publiques d'éducation ont sensiblement élargi le rôle et le champ d'intervention des ASEM. Dans le même temps, leurs conditions de travail et de carrière se sont fragilisées compte tenu de l'imprécision voire de l'absence de cadre réglementaire en matière de présence, d'interventions sur certaines tâches et d'encadrement de groupes d'enfants dans la classe de maternelle, pendant le temps scolaire.

Depuis plusieurs années, de nouvelles fonctions sont exercées par les ASEM. Or, elles n'apparaissent pas ou de manière peu explicite, dans leur cadre d'emploi. Si les ASEM interviennent principalement dans les classes, sur les temps d'accueil, de sorties et à la pause méridienne, depuis quelques années,

les temps d'activités périscolaires (TAP), toujours en place à Paris, sont devenus du travail quotidien. Les fonctions de l'ASEM ayant considérablement évolué depuis les trente dernières années, il est donc nécessaire de reconsidérer leurs tâches, leur organisation de travail, leur implication dans l'activité de l'école et de leur donner des conditions de travail adaptées, aussi bien sur le plan physique que psychique, avec une reconnaissance professionnelle tenant compte des caractéristiques de leurs fonctions.

A l'appel de la CGT Affaires Scolaires, un rassemblement a eu lieu le 26 mars 2024 devant l'Hôtel de ville de Paris où plus de 200 agent·es spécialisé·es des écoles maternelles étaient présent·es. La priorité était de se faire entendre et voir pour celles et ceux qui sont constamment les oublié·es des écoles maternelles. Largement visibles et entendu·es cette fois avec beaucoup de médias et de politiques présents, une délégation a été reçue par l'élue chargée du personnel de et l'élue chargée de la direction des affaires scolaires de la ville. La délégation a expliqué le rôle des ASEM qui ont été longtemps appelé·es les « dames de service » alors

qu'ils et elles sont accompagnateur·rices éducatif·ives dans les écoles maternelles et polyvalentes.

Grâce à cette grande lutte, les agent·es ont gagné ! Et de cette rencontre est sortie l'assurance du lancement d'un groupe de travail dès le mois d'octobre 2024 avec les organisations syndicales pour enfin améliorer le métier d'ASEM à la Ville de Paris.

« Je suis en grève pour exprimer mon mécontentement concernant le métier d'ASEM qui n'est pas reconnu ni valorisé et les conditions de travail se sont dégradées. Nous avons plusieurs casquettes : ASEM, AESH, enseignant·es car nous nous occupons de la mise en place des ateliers, animateur·rices, gardien·nes, etc... Surchargé·es de travail lorsqu'il manque du personnel, pas de remplacement, nous sommes méprisé·es et je ne comprends pas pour quelle raison ! Ce qui m'attriste c'est que les parents ne connaissent pas suffisamment notre rôle dans la classe. J'espère que les choses vont évoluer pour notre métier. »

Djeneba Sountoura,
ASEM depuis 11 ans

« J'ai une classe de petite section, le métier devient de plus en plus difficile car les enfants arrivent à l'école sans être tout à fait propres. De plus avec nos autres tâches d'entretien, de cantine et de TAP, j'ai l'impression de passer mon temps à courir partout, d'où l'intérêt de ne plus avoir d'autres tâches que celle de s'occuper des enfants ! »

Rebecca Ribier,
ASEM depuis 9 ans

Un 1^{er} mai qui appelle des États généraux des services publics territoriaux !

Guerres, massacres des populations civiles, répression antisyndicale, reculs sociaux, privatisations, enrichissement d'une petite minorité et appauvrissement de l'immense majorité, remise en cause de nos droits... l'actualité récente nous rappelle toute la pertinence de la journée internationale des travailleuses et des travailleurs. A l'occasion du 1^{er} mai 2024, nous avons été des centaines de milliers à participer aux manifestations organisées dans toute la France.

En 1884, les syndicats américains décident de s'organiser pour revendiquer, par la grève, la durée de la journée de travail à 8 heures. Ils fixent la date du 1^{er} mai 1886 pour une journée nationale de grève. Le 1^{er} mai 1886, des centaines de milliers d'ouvriers défilèrent dans tout le pays pour cette seule revendication.

A Chicago, quelques quarante mille ouvriers sont en grève. Ce mouvement se poursuit et des briseurs de grève envoyés par la réaction patronale agressent les grévistes. Le 4 mai, quatre travailleurs grévistes sont tués. En 1889, les congressistes de l'Internationale ouvrière décident de faire du 1^{er} mai, chaque année la Journée internationale de lutte des travailleurs. Le 1^{er} mai 1891, le mouvement de grève est massif. En France il prend une tournure tragique : c'est le massacre de Fourmies dans le Nord où des grévistes et leurs familles seront fusillés par l'armée.

Le 1^{er} mai n'est pas la « fête du travail », c'est une journée internationale de manifestations et de revendications. Et nous continuons à les porter :

Contre la guerre, pour le cessez-le-feu immédiat en Palestine et en Ukraine. Notre fédération, qui est membre de la campagne internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre l'État d'apartheid israélien exige la levée du blocus contre la bande de Gaza, l'acheminement urgent de toute l'aide médicale nécessaire. Elle soutient les Israélien·nes et les Palestinien·nes qui manifestent courageusement contre Netanyahu et qui affirment que le génocide contre la population de Gaza doit cesser.

Pour la paix, ce qui revient à demander que cesse le commerce des armes,



dont la France est devenue la deuxième exportatrice sur le plan mondial ! Les 413 milliards d'euros consacrés à l'économie d'armement par Macron devraient être consacrés à répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population.

Contre la répression anti syndicale et des mouvements sociaux : des centaines de syndicalistes sont menacé·es, inquiété·es par la « justice » parce qu'ils·elles ont mené des actions qui ne plaisaient pas au pouvoir politique. Cela doit cesser. Nous demandons la relaxe de tout·es les militant·es et syndicalistes inculpé·es, ou sous le coup d'un réquisitoire les condamnant en raison de leur activité revendicative.

Pour des services publics, mis en œuvre par des fonctionnaires et des agent·es public·ques qualifié·es, formé·es, en nombre suffisant et rémunéré·es sur la base d'un point d'indice à 6 euros (soit un brut en début de carrière à 2200 euros mensuels). Cela passe par le développement de l'emploi

public, à contrario de ce que prépare le gouvernement avec le nouveau projet de loi Guérini faussement appelé pour « l'efficacité de la Fonction publique ».

Nous avons toutes les raisons de continuer la mobilisation, car, aujourd'hui, le service public est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.

Par conséquent, et près de 235 années plus tard, après ceux de la Révolution française, **la fédération CGT des Services publics lance les États généraux des services publics territoriaux** et, s'inspirant de ce que furent les cahiers de doléances, propose la collecte et la mise en commun de tous les cahiers revendicatifs locaux élaborés à l'occasion de débats, de réunions, de journées d'étude, de moments festifs...

avec la volonté de faire émerger la conscience de classe et de faire monter la conflictualité. États, parce que toutes et tous, syndicats, délégué·es, salarié·es, usager·ères, syndiqué·es, fonctionnaires, contractuel·les, élu·es, sommes invité·es à y participer. **Alors, prenons la parole !**

Mobilisons-nous pour la défense et la pérennité de notre caisse de retraites, la CNRACL

La réforme ultralibérale du système des retraites que des millions de salarié-es et retraité-es ont combattue en 2023 constitue un incontestable recul social que la CGT continue et continuera de combattre.



MOBILISONS-NOUS POUR LA DÉFENSE ET LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES, LA CNRACL

La réforme ultralibérale du système des retraites que des millions de salarié-es et retraité-es ont combattue en 2023 constitue un incontestable recul social que la CGT continue et continuera de combattre.

Journal après jour, de nombreuses et nombreux salarié-es, du secteur privé comme du secteur public, mesurent les conséquences dramatiques de cette réforme.

Le report de l'âge de la retraite ne peut être la solution pour régler le problème du financement des retraites, à fortiori

C'est en quelque sorte la double peine !

L'équilibre financier de la CNRACL n'est plus assuré ! La situation ne cesse de se dégrader à un rythme qui s'accroît, même ces dernières années. **Ce résultat est dû essentiellement à un manque de recettes**

La CNRACL assure la couverture des risques de vieillesse et d'invalidité des agent-es de la fonction territoriale et de la fonction publique hospitalière soit 2,2 millions de cotisant-es dont 63 % de la fonction publique territoriale. Il s'agit du deuxième régime de retraite de base dans notre pays, représentant environ 8 % des cotisant-es.

pour le régime des agent-es territoriaux-ales et hospitaliers-ères, la CNRACL, dont la dégradation de la situation financière devient très préoccupante !

hommes, non-reconnaissance des qualifications, tassement des grilles de rémunération ;

► Poids du régime indemnitaire dans le traitement non pris en compte pour le calcul

Journal après jour, de nombreuses et nombreux salarié-es, du secteur privé comme du secteur public, mesurent les conséquences dramatiques de cette réforme.

Le report de l'âge de la retraite ne peut être la solution pour régler le problème du financement des retraites, à fortiori pour le régime des agent-es territoriaux-ales et hospitaliers-ères, la CNRACL, dont la dégradation de la situation financière devient très préoccupante !

La CNRACL n'est pas vouée à mourir à petit feu.

Ensemble, territoriaux-ales actif-ves et retraité-es, mobilisons-nous pour la sauvegarde et la pérennité de notre caisse de retraites, pour la justice sociale, pour le progrès social.

des cotisations perçues par la CNRACL :

- Développement de l'emploi contractuel et des titulaires à temps non complet (seuil d'affiliation inférieur à 28 heures) ne cotisant pas à la CNRACL ;
- La compensation et la surcompensation (même si cette dernière a été depuis supprimée) versées par notre caisse au titre de la solidarité

té inter-régimes vers les régimes déficitaires se sont élevées à plus de 80 milliards d'euros cumulés.

Cette situation amène la CNRACL à avoir recours à l'emprunt, depuis quelques années déjà, afin de garantir le paiement des retraites et pensions. Celui-ci était à taux zéro, mais en 2024 le taux est passé à 3,85 %, soit un surcoût estimé à environ 15 M€.

La situation de la CNRACL ne peut pas être déconnectée des conséquences de la réforme régressive de 2023 ainsi que des récentes annonces du ministre de la Fonction publique portant sur la disparition de la fonction publique de carrière au profit d'une fonction publique de métiers.

C'est bien l'ensemble qui doit être combattu !

Ensemble, territoriaux-ales actif-ves et retraité-es, mobilisons-nous pour la sauvegarde et la pérennité de notre caisse de retraites, pour la justice sociale, pour le progrès social.

La CNRACL n'est pas vouée à mourir à petit feu.

La CGT formule des propositions en matière de financement :

- Egalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Reconnaissance des qualifications avec une refonte des grilles indiciaires ;
- Intégration des primes dans le traitement à travers la grille indiciaire ;
- Augmentation de la valeur du point d'indice à 6 euros ;
- Suppression des dispositions issues de la loi d'août 2019, plus particulièrement celles concernant les contractuels ;
- Abaissement du seuil d'affiliation 17 h/semaine pour les titulaires ;
- Moyens financiers à la hauteur des besoins pour les collectivités

territoriales et les établissements hospitaliers ;

- Suppression immédiate de la compensation inter-régimes et remboursement des sommes versées au titre de la surcompensation.

La CNRACL nous appartient car elle est financée par une part de notre salaire.

Montant des pensions

60 % des fonctionnaires territoriaux-ales et 50 % des fonctionnaires hospitaliers-ères ont une pension directe au niveau du SMIC.

Moyenne des pensions en 2022

Fonctionnaires territoriaux-ales 1263 euros

Fonctionnaires hospitaliers-ères 1480 euros

Fonctionnaires de l'État 2159 euros



Je me syndique à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

À remettre à une syndiqué-e CGT

FLASHER LE CODE POUR SE SYNDIQUER

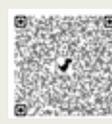
cgtservicespublics.fr



EN LIGNE

Préavis de grève fédéral pour les journées du 1^{er} au 31 mai 2024

https://www.cgtservicespublics.fr/les-luttes/actu-lite-des-luttes-2024/preavis-de-greve-federaux/article/la-federation-cgt-des-services-publics-depose-un-preavis-pour-les-journees-du-26566?var_mode=



Relevé de décisions de la commission exécutive du jeudi 4 avril 2024

<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/instances-et-organes-de-la-federale/commission-executive-federale/cef-relevés-de-decisions/article/releve-de-decisions-de-la-commission-executive-du-jeudi-04-avril-2024>



Tract fédéral CNRACL

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/protection-sociale/retraites/cnracl/campagne-cnracl/article/mobilisons-nous-pour-la-defense-et-la-perennite-de-notre-caisse-de-retraites-la>

MOTION DU COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL · 16-17 MAI 2024

Projet de loi Guerini

« pour l'efficacité » de la Fonction publique

Pour nous c'est non !

À CE JOUR, le projet de loi Guerini « pour l'efficacité de la fonction publique », qui devrait être adopté à l'automne, n'a pas encore été publié. Cependant, le ministre Guerini a choisi de faire du « buzz » en distillant dans la presse plusieurs de ses intentions :

- Il prétend briser le « tabou » du licenciement des fonctionnaires. Le licenciement ou la révocation des fonctionnaires n'a jamais été un tabou. En tout, 8 dispositions statutaires permettent de révoquer des fonctionnaires territoriaux-ales. S'agirait-il de renforcer ces dispositions et de faciliter les révocations pour « inaptitude » ? Le ministre Guerini entend développer les rémunérations au mérite, c'est-à-dire à la tête du client. Il affirme vouloir en finir avec les catégories A, B, C et la fonction publique de carrière.

La Fédération CGT des Services publics réaffirme qu'elle n'a pas demandé un nouveau projet de loi au ministre Guérini. Elle affirme, au contraire, qu'elle est opposée à une nouvelle loi de dérèglementation, réaffirme qu'elle revendique le passage du point d'indice à 6 euros et la revalorisation des grilles.

Déjà, la loi dite de « Transformation de la Fonction publique » a remis en cause des éléments majeurs du statut des fonctionnaires. En imposant des « lignes directrices de gestion », en décapitant nos CAP, en supprimant les CHSCT de plein exercice, en favorisant le recrutement des contractuel-les, en mettant en place des restrictions au droit de grève... elle a considérablement limité les droits collectifs des personnels pour favoriser la gestion « individuelle » des carrières et renforcer les prérogatives des employeurs.

Tout cela ne suffisait pas à Emmanuel Macron, dont la détestation des statuts et des conquits sociaux n'est plus à démontrer. C'est pour accélérer l'individualisation des agent-es, pour normaliser et généraliser le recours aux contractuel-les, pour nous mettre en concurrence les un-es contre les autres, pour diminuer encore et toujours les masses salariales (réduire les coûts comme ils disent) que cette nouvelle loi est programmée.

La fédération CGT des Services publics affirme, avec l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires, qu'elle n'acceptera pas de remise en cause des garanties statutaires qui permettent la reconnaissance des qualifications et le droit à la carrière : catégories, grades, échelons. Ce projet législatif, pour ce que nous en connaissons, ne répond pas aux besoins de la fonction publique, de ses personnels, et emprunte des directions qui au contraire sont porteuses de reculs.

Afin de présenter le contenu — connu — du projet de loi, de présenter nos analyses et arguments, le CNF décide de proposer un déploiement syndical exceptionnel en direction de nos syndiqués et à travers eux de nos collègues entre le 10 et le 21 juin. Ce déploiement pourra prendre la forme de commissions exécutives élargies, d'heures d'informations syndicales, de rassemblements, webinaires... partout où c'est possible, il prendra un caractère inter-versant et unitaire. À travers ce déploiement, nous décidons de préparer le terrain pour établir le rapport de force nécessaire pour faire reculer le gouvernement sur ce nouveau projet de loi rétrograde et en imposer le retrait. Le prochain numéro du SPM publiera un dossier spécial qui, partant des éléments connus du projet, réaffirmera toute la pertinence démocratique du statut et son lien insécable avec les services publics et la réponse aux besoins fon-damentaux des usagères et usagers.

D'ores et déjà, des préavis de grève sont en discussion dans certains syndicats. Des syndicats ont rédigé des motions, des déclarations lues devant les CST. Préparons le terrain de la lutte nécessaire pour faire reculer Guerini et Macron, faites remonter à la fédération vos tracts, positions, comptes rendus de réunions.

Adoptée à l'unanimité.



MOTION DU COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL · 16-17 MAI 2024

Nos libertés syndicales et démocratiques sont en danger

Nous ne nous taisons pas !

Kanaky / Nouvelle-Calédonie : depuis deux jours, le peuple Kanak se soulève contre une loi votée par l'assemblée nationale, dont l'objet est d'autoriser la réunion du congrès constitutionnel afin de modifier la composition du corps électoral. Cette loi, proposée par un député Renaissance, par ailleurs propriétaire terrien en Nouvelle-Calédonie et loyaliste extrémiste, reprenant toute la tradition coloniale française, vise à rendre minoritaire le peuple kanak sur la terre de ses ancêtres. Nous partageons l'indignation et la colère du peuple kanak et soutenons les revendications de son organisation syndicale USTKE pour le droit à l'autodétermination. Pour toute réponse aux manifestations, l'Etat français a décidé de déployer la troupe et de réprimer. Une désescalade est urgente. Elle passe sans attendre par le retrait du texte contesté et l'ouverture de négociations sur la base des revendications des organisations représentatives du peuple kanak partant des fondements de l'accord de Nouméa de 1998.

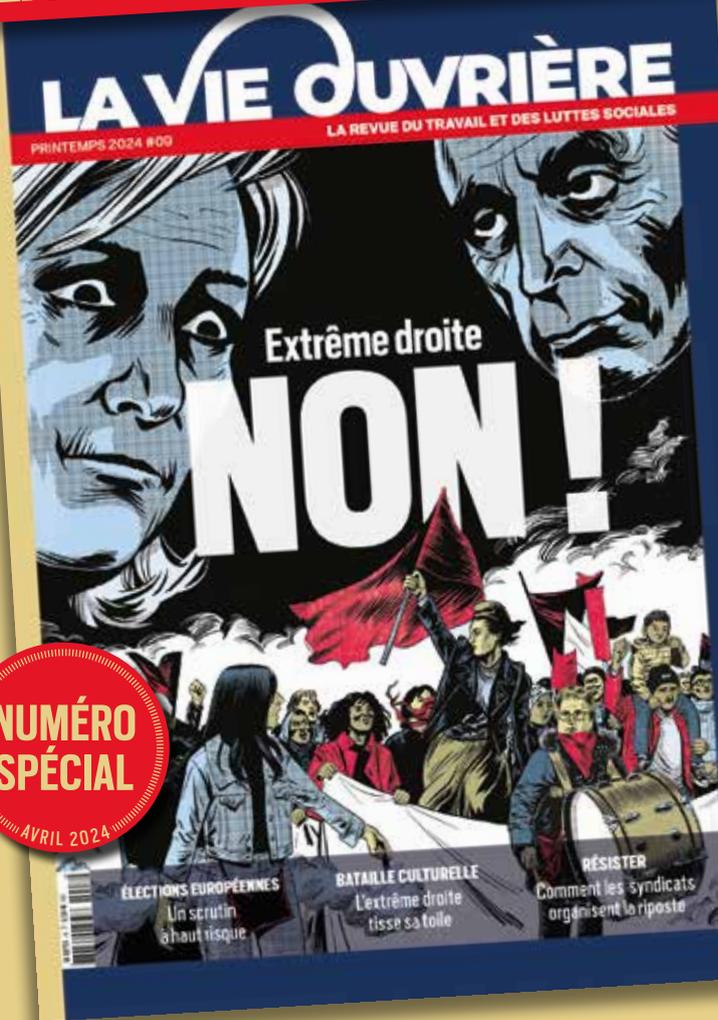
Palestine : le massacre de la population de Gaza se poursuit depuis maintenant 7 mois avec la complicité des grandes puissances. Alors que le gouvernement fasciste de Netanyahu poursuit sa campagne génocidaire, à l'intérieur même de l'Etat d'Israël les manifestations pour un cessez-le-feu se succèdent toutes les semaines. Dans le monde entier, par centaines de milliers, citoyen·nes, militant·es, démocrates, défenseur·ses de droits humains, syndicalistes participent toutes les semaines aux manifestations. Le mouvement d'occupation des universités américaines fait tache d'huile et a un écho exceptionnel dans les universités en France. Ces jeunes qui expriment leur indignation ont raison. Ce sont nos enfants, ils sont notre fierté. La fédération réaffirme son appel à participer massivement aux manifestations qui exigent le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt du massacre, la levée du blocus de Gaza et la fin de l'occupation.

En France, plus de 1000 syndicalistes sont inquiété·es par des décisions de « justice » portées par le pouvoir. Nous pouvons y voir là une volonté du camp d'en face de museler notre opposition syndicale reconnue parmi les travailleuses et travailleurs. A Lille, notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union départementale CGT des syndicats du Nord, défenseur de la cause Palestinienne a été honteusement accusé d'apologie du terrorisme et condamné à un an de prison avec sursis. La CGT a décidé de faire appel de la condamnation pour exiger la relaxe de notre camarade. Compte tenu de la gravité de la situation pour Jean-Paul, de la multiplication des attaques contre les militant·es syndicalistes, le CNF considère qu'il est urgent de convoquer une large journée de grève et de mobilisations contre cette montée de l'autoritarisme.

Les discriminations, les entraves, le non-respect des libertés syndicales sont trop nombreux dans nos collectivités... Nous apprenons qu'une camarade, qui subit du harcèlement moral et du sexisme de la part de sa collectivité, a engagé, avec son syndicat, un recours et a gagné ses procédures juridiques, mais que, malgré cela, son employeur s'entête à ne pas la réintégrer dans ses droits. Elle n'est sans doute pas la seule. Notre fédération s'étant doté d'un collectif contre les discriminations mènera un travail de recensement des situations de discriminations afin de mener toutes les actions de luttes et de défenses des camarades et de nos libertés syndicales.

Adoptée à l'unanimité

EXTRÊME DROITE, GAGNONS LA BATAILLE DES IDÉES!



NUMÉRO SPÉCIAL
AVRIL 2024

COMMANDEZ
CE NUMÉRO
DÈS MAINTENANT
ET OUTILLEZ
VOS MILITANTS

LA VIE OUVRIÈRE

#09 - PRINTEMPS 2024

BON DE COMMANDE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière
Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex
commercial@nvo.fr - 01 49 88 68 50

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales, merci)

* Champs obligatoires

Je commande la Vie Ouvrière #09

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) _____

Madame Monsieur

Nom* _____

Prénom* _____

N°* _____ Rue* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Tél. _____

Fédération ou branche professionnelle _____

UD _____ Courriel* _____

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Qté	Montant total
00092024	LA VIE OUVRIERE #09	9,50 €		

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière)

Banque

Nous collectons ces données afin de gérer votre commande. Nous utilisons également votre adresse électronique pour vous adresser des publicités concernant des produits analogues à ceux que vous commandez. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous : Je m'oppose à ce que la Nouvelle SA La Vie Ouvrière me propose par courriel des produits analogues à ceux que j'ai déjà commandés.

code origine : INTERNET

ABONNEZ-VOUS !

- 4 numéros papier / an
- Versions numériques
- nvo.fr en illimité
- Newsletter

À PARTIR DE 5€ PAR MOIS
1 AN D'ABONNEMENT



Abonnez-vous en ligne
sur nvoboutique.fr

Soutenez
une presse syndicale
indépendante
et engagée.



Retrouvez toutes nos formules sur nvo.fr

[/NVO-LaNouvelleVieOuvriere](https://www.facebook.com/NVO-LaNouvelleVieOuvriere)

[La_NVO](https://www.instagram.com/La_NVO)

[@La_NVO](https://www.instagram.com/@La_NVO)

Elections européennes du 9 juin : ni les actionnaires, ni les réactionnaires !

Chaque vote compte double. Chaque vote compte pour peser sur les politiques nationales qui affectent nos vies dans et en dehors du travail. Les élections européennes sont décisives pour l'avenir des services publics, des droits sociaux, de l'environnement et de la justice sociale.

La CGT s'oppose à l'Europe néolibérale

La construction européenne actuelle est dominée par les logiques de concurrence et d'austérité qui attaquent les droits sociaux et les services publics. L'Europe est malade des politiques d'austérité. Les propositions de réforme de Pacte de Stabilité et de Croissance en cours de discussion ne feront que renforcer les politiques d'austérité et les coupes budgétaires en direction des services publics et de la protection sociale : selon un calcul de la Confédération européenne des syndicats (CES), les États membres de l'UE seraient ainsi contraints de réduire collectivement leurs budgets de plus de 100 milliards d'euros l'année prochaine, dont 26 milliards pour la France. Bonjour l'austérité ! Très concrètement, ce nouveau cadre de gouvernance dessine un cadre d'austérité structurelle et de surveillance budgétaire stricte qui compromet l'avenir : l'Europe se dote elle-même d'un mécanisme qui l'empêche de se développer !

Dans ce contexte, les inégalités sociales et territoriales ne cessent de progresser en Europe, sous l'effet de la mise en concurrence des travailleur·ses, des territoires, des systèmes productifs et sociaux. C'est donc toute la gouvernance économique européenne qui doit être revue, pour se doter enfin de mécanismes solidaires

La CGT milite pour une autre Europe, une Europe des peuples, pour que le contenu social, économique et écologique de la construction européenne réponde aux besoins et aspirations du monde du travail, sur la base de la coopération et de la solidarité, et non pas de la mise

en concurrence généralisée comme c'est le cas actuellement.

L'Europe de Macron n'est pas l'Europe que nous voulons !

Plusieurs projets de législation européenne favorables aux intérêts des travailleur·ses ont été stoppés ou considérablement limités, notamment par le gouvernement français qui bloque désormais frontalement l'adoption de normes sociales et environnementales sur le plan européen pour faire de la France et de l'Europe le paradis des investisseurs et des milliardaires : directive sur les violences faites aux femmes, directive sur le devoir de vigilance

des entreprises multinationales, directive sur les travailleur·ses de plateformes. N'oublions pas non plus qu'il aura fallu plus de dix ans et une très longue bataille juridique de la CGT pour que le gouvernement français, mis au pied du mur, applique enfin le droit aux congés payés pendant les arrêts maladie, conformément à ce que prévoit le droit européen. Finalement, le gouvernement vient de faire voter une modification du droit français a minima pour tenter de limiter au maximum la portée de la jurisprudence. Décidément, l'Europe pour les libéraux, c'est quand ça les arrange !



LES ENJEUX DE L'ÉLECTION EUROPÉENNE POUR LES SALARIÉ·ES



POURQUOI LE VOTE DES SALARIÉ·ES PEUT CHANGER L'EUROPE POUR LE MEUX / CE QUE PEUT L'UNION EUROPÉENNE / CE QUI EMPÊCHE LE GOUVERNEMENT / CE QUE VOTE LE RN.

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ACTUELLE EST DOMINÉE PAR LES LOGIQUES DE CONCURRENCE ET D'AUSTÉRITÉ QUI ATTAQUENT LES DROITS SOCIAUX ET LES SERVICES PUBLICS.

EN LIGNE

Élections européennes : ni les actionnaires, ni les réactionnaires

<https://www.cgt.fr/dossiers-de-presse/elections-europeennes-ni-les-actionnaires-ni-les-reactionnaires>



La CGT revendique des normes sociales européennes contraignantes de haut niveau

AGIR POUR LA HAUSSE DES SALAIRES

Les règles de gouvernance économique européennes ont pour effet de peser sur les salaires. Avec l'inflation, les salaires réels ont baissé dans la quasi-totalité des pays européens en 2023. Mais pas les profits qui ont explosé, ce qui explique d'ailleurs une bonne partie de l'inflation, de l'aveu même de la BCE !

Sans les campagnes revendicatives offensives menées par les syndicats de chaque pays européen pour exiger des salaires répondant aux besoins des travailleur·ses, il n'y aurait jamais eu de directive européenne sur le salaire minimum.

Il faut maintenant se battre pour que cette directive soit correctement transposée dans tous les pays européens !

LES SERVICES PUBLICS ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Au prétexte d'apporter un meilleur service aux usagers, la construction européenne a mobilisé le droit de la concurrence pour s'attaquer aux services publics nationaux qualifiés de « monopoles » : les grands réseaux d'infrastructures (communications, transports, énergie) ont ainsi été « libéralisés » et marchandisés, avec pour conséquence de dégrader la qualité et l'accès à ces services.

La CGT revendique un bilan de ces libéralisations et un moratoire.

COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE

L'extrême droite se nourrit et instrumentalise le désespoir et les inégalités produites par les politiques de casse des services publics et de réduction des droits sociaux impulsées par le néolibéralisme dans les différents pays européens et le désintérêt et l'abstention laissent le champ libre au patronat, aux défenseurs du libre marché et surtout à l'extrême droite, cette ennemie mortelle des travailleur·euses, des droits sociaux,

de l'environnement et de la démocratie. Aux quatre coins du globe, nous assistons à la montée en puissance des forces politiques fascistes et d'extrême-droite. Leurs idées, leurs influences, leurs pratiques et leurs capacités d'organisation gagnent du terrain d'années en années, elle dirige ou participe à cinq gouvernements en Europe (Italie, Finlande, Hongrie, République tchèque ou Slovaquie) et participe aux majorités parlementaires en Suède.

L'imposture de l'extrême droite se traduit par la différence entre la communication publique et les votes là où elle est élue. Le battage médiatique fait grimper la cote de Bardella dans les sondages, il ne faut y voir une fatalité. Les médias ne sont que le relai des quelques-uns qui possèdent tout et qui veulent faire régner la division des travailleur·euses pour continuer de nous reprendre nos conquêtes sociales. Le gouvernement Macron-Attal applique déjà une politique d'extrême-droite, la différence est que face à celle-ci, nous pouvons encore nous mobiliser et manifester. Bardella a déjà un « bilan » à la commission européenne, il n'est que le reflet de son investissement néant... Il ne se contente que de valider par vote ce que les capitalistes imposent. Il ne conteste en rien la politique d'austérité. Tout comme Macron, le RN est va-t-en-guerre, les députés RN ont voté les 413 milliards pour la guerre à l'assemblée, les eurodéputés RN ont voté les 50 milliards de rallonge pour la guerre. La CGT milite pour la Paix dans le monde !

L'extrême droite au pouvoir c'est la fermeture des frontières, le durcissement de la politique migratoire et la mise en place d'une Europe forteresse. L'extrême droite au pouvoir c'est une remise en cause de l'état de droit, des attaques contre la liberté et la pluralité de la presse, des attaques sur l'indépendance de la justice.

Ne laissons pas les idées brunes se propager !

À Lire, à voir...

Pourquoi tant de votes RN dans les classes populaires ?

Gérard Mauger, Willy Pelletier,

Éditions du Croquant, 2023, 352 p.



Pourquoi tant de votes RN dans les classes populaires ? Si l'abstentionnisme reste majoritaire dans les classes populaires, le vote RN s'ancre néanmoins dans les

anciens bastions ouvriers du Nord et de l'Est désindustrialisés et dans le « Midi rouge », et il étend désormais son emprise à l'ensemble du territoire. Le constat est d'autant plus paradoxal que l'ampleur de ces votes RN dans les classes populaires va à l'encontre de leurs intérêts matériels les plus évidents. Seule l'enquête permet alors de cerner « ce que voter RN veut dire » dans les classes populaires, de comprendre « les raisons » socialement diversifiées de ces votes et d'en élucider « les causes ».

S'armer contre l'extrême droite. Bilan d'un an d'imposture des 88 député·es FN-RN (Tome 2)

Vigilance et initiatives syndicales antifascistes, 2023, 120 pages.



Le bilan d'un an de présence et d'agissements des parlementaires FN/RN. Elle regorge d'arguments et de faits permettant aux militant·es de terrain de pouvoir contrer les impostures sociales, économiques, féministe et écologiques du parti fasciste. Cette brochure est un outil militant important dans la période actuelle.

2019 - 2024 : les votes antisociaux et réactionnaires des eurodéputé·es du FN-RN



DES VOTES CONTRE LES TRAVAILLEUR-EUSES ET LES PLUS PRÉCAIRES

Résolution visant à réduire les inégalités, avec une attention particulière à la pauvreté des travailleur·euses (février 2021) :

ONT VOTÉ CONTRE

Création d'un Fonds social européen pour le climat, censé profiter aux ménages les plus vulnérables frappés par le changement climatique (18 avril 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution sur le renforcement des salaires minimaux dans les pays de l'UE qui en disposent, et encourageant les négociations collectives (14 septembre 2022) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution pour un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active. Cette résolution estime notamment que l'accès à un revenu minimum doit être effectif, égal et universel pour les personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui répondent aux critères d'éligibilité fixés par les États membres, afin de leur permettre de vivre dans la dignité (15 mars 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE

Nouvelles règles sur les stages, visant à freiner l'exploitation de stagiaires dans les entreprises (14 juin 2022) :

ONT VOTÉ CONTRE

Rapport sur la création d'emplois – transition juste et investissements d'impact. Ce rapport considère notamment qu'il est urgent de prendre des mesures pour atténuer les effets du changement climatique sur l'environnement, l'économie, l'emploi, le bien-être et la santé sur le lieu de travail dans tous les secteurs ; que le changement climatique risque

d'accroître l'insécurité de l'emploi, le travail précaire et les risques pour la santé et la sécurité des travailleur·es. Le rapport appelle notamment à réduire le temps de travail, renforcer la démocratie sur le lieu de travail, renforcer les financements pour la transition écologique et la formation des travailleur·es (6 novembre 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE



DES VOTES CONTRE LES DROITS FONDAMENTAUX

Résolution sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Rapport annuel 2022 et 2023 : Cette résolution rappelait notamment l'importance de la liberté de la presse afin de garantir la démocratie ; condamnait fermement les violations généralisées des droits fondamentaux et le recours à des violences disproportionnées aux frontières de l'Union contre les populations migrantes, réfugié·es compris·es ; soulignait que les droits des enfants sont universels et que chaque enfant devrait jouir des mêmes droits sans discrimination, tels que le droit à la reconnaissance de la filiation, y compris pour les couples homosexuels ; exprimait de vives préoccupations quant à l'aggravation de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale dans l'Union européenne (18 janvier 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Rapport sur le rapport 2023 de la Commission sur l'état de droit.

Ce texte considérait notamment que l'Union est fondée sur les valeurs communes que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, en s'appuyant notamment sur la nécessaire indépendance de la justice (1^{er} février 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution contenant des recommandations à la Commission sur la promotion de la liberté de la recherche scientifique dans l'UE. Cette résolution réaffirme l'engagement de l'Union à défendre les droits fondamentaux, y compris le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté académique ainsi que la liberté de la recherche dans toutes les disciplines scientifiques et dans les arts, tels qu'ils sont consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (17 janvier 2024) :

SE SONT ABSTENU·ES



DES VOTES CONTRE LES DROITS DES LGBTQIA+

Rapport relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité des personnes LGBTQIA+ pour la période 2020-2025 (février 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Rapport sur l'extension de la liste des infractions de l'UE aux discours de haine et aux crimes de haine. Ce rapport appelle le Conseil à adopter rapidement une législation européenne sur les discours et crimes de haine à l'encontre des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des personnes racisé·es (27 novembre 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution sur la multiplication des crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTQIA+ à travers l'Europe compte tenu du récent meurtre homophobe en Slovaquie (20 octobre 2022) :

SE SONT ABSTENU·ES

DES VOTES CONTRE L'ENVIRONNEMENT

Résolution relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution). Cette résolution prévoit notamment des règles visant à éviter ou, lorsque cela s'avère impossible, à réduire de façon continue les émissions dans l'air, l'eau et le sol, à prévenir la production de déchets, à améliorer l'utilisation efficace des ressources, ainsi qu'à promouvoir l'économie circulaire et la décarbonation, afin d'atteindre un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement considéré dans son ensemble (juillet 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE (

Résolution pour les réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres (mars 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution sur la responsabilité des entreprises pour les dommages causés à l'environnement (mai 2021) :

ONT VOTÉ CONTRE

DES VOTES CONTRE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

Résolution renforçant la lutte contre la discrimination dans l'Union européenne (19 avril 2023) :

SE SONT ABSTENU-ES

Résolution en faveur de la justice raciale, de la non-discrimination et de la lutte contre le racisme dans l'UE (octobre 2022) :

ONT VOTÉ CONTRE

Ici, l'explication de vote de Jordan Bardella vaut son pesant de cacahuètes : « *J'ai voté contre ce texte qui reprend de façon caricaturale les thèses et le vocabulaire du wokisme [...] Il porte des accusations insupportables contre la police, soupçonnée d'être intrinsèquement raciste.* »

Résolution sur l'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement (mai 2021) :

ONT VOTÉ CONTRE

Jordan Bardella se justifie en niant le statut de réfugiés climatiques.

Résolution sur le rôle de la culture, de l'éducation, des médias et du sport dans la lutte contre le racisme (mars 2022) :

ONT VOTÉ CONTRE

Explication de vote de Jordan Bardella : « *Je me suis opposé à ce texte, qui se fait le relai de l'idéologie woke en affirmant l'existence d'un racisme systémique en Europe, qui découlerait de notre passé colonialiste et esclavagiste.* »

DES VOTES CONTRE LES DROITS DES FEMMES

Résolution visant à résorber les écarts de salaires entre les femmes et les hommes (janvier 2020) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution qui condamne l'interdiction de fait du droit à l'avortement en Pologne (novembre 2020) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne – rapport annuel 2022 et 2023 : Cette résolution rappelait notamment l'importance de la lutte contre la violence sexiste et la violence domestique, réclamait l'ajout de la violence sexiste à la liste des infractions

pénales de l'Union et demandait aux États membres de remédier à la « précarité menstruelle » et de supprimer la TVA sur les produits pour l'hygiène intime (18 janvier 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (février 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution renforçant la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'Union européenne et soulignant l'importance du mouvement MeToo (juin 2023) :

SE SONT ABSTENU-ES

Résolution sur la santé et les droits génésiques et sexuels dans l'Union, dans le cadre de la santé des femmes (mai 2021) :

ONT VOTÉ CONTRE

Précisions ici que le droit à la santé sexuelle et génésique implique un droit à une éducation sur la sexualité et la reproduction qui soit complète, non discriminatoire, fondée sur des données probantes, scientifiquement exacte et appropriée à l'âge.

Résolution pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le monde du travail dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (juin 2021) :

SE SONT ABSTENU-ES

SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES : DES VOTES EN SOUTIEN AUX DICTATURES ET GOUVERNEMENTS D'EXTRÊME DROITE

Résolution condamnant la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny (septembre 2020) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution condamnant les violations des droits de l'homme commises par des entreprises militaires et de sécurité privée, en particulier le groupe Wagner

Le RN au Parlement européen

Les eurodéputés du RN sont au nombre de 18. Ils et elles sont membres du groupe Identité et Démocratie (I&D), qui rassemble d'autres partis d'extrême droite comme la Legua de Matteo Salvini, l'AFD (Allemagne), le FPÖ (Autriche), le Vlaams Belang (Belgique/Flandre), le PVV (Pays-Bas)... I&D compte 59 membres

(25 novembre 2021) :

SE SONT ABSTENU-ES

Les députés FN/RN ont voté pour trois résolutions de soutien à l'Ukraine au début du conflit, ils se sont ensuite abstenus ou ont voté contre plus de vingt fois.

Résolution condamnant la nouvelle vague d'arrestations de masse en Biélorussie contre les militant-es de l'opposition et les membres de leur famille (8 février 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution sur la situation en Hongrie et le gel des fonds de l'Union européenne. Cette résolution considèrerait notamment que la situation de différents groupes vulnérables, en particulier les femmes, les personnes LGBTQIA+, les Roms, les migrant-es, les demandeurs et demandeuses d'asile et les réfugié-es, s'est considérablement détériorée ces dernières années (18 janvier 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Rapport sur les droits de monde et la politique de l'Union européenne en la matière. Rapport annuel 2023 (décembre 2023) :

ONT VOTÉ CONTRE

Rapport sur la création de la facilité pour l'Ukraine. Ce rapport soutient la mise en place d'un programme d'aide de 50 milliards d'euros à destination du peuple ukrainien (27 février 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution dénonçant la répression de l'État au Tadjikistan contre les médias indépendants (18 janvier 2024) :

ONT VOTÉ CONTRE

Résolution alertant sur l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée (septembre 2022) :

ONT VOTÉ CONTRE

On se rend bien compte qu'avec ces votes en séances plénières ou en commissions (les rapports), les eurodéputé-es FN/RN appliquent une politique qui va à l'encontre de l'image qu'essaient de mettre en avant Marine le Pen ou Jordan Bardella. Non le FN/RN ne défend pas l'intérêt des travailleurs-ses, des femmes ou des personnes LGBTQIA+ et se positionne toujours, sur les questions internationales, du côté des dictateurs et gouvernements d'extrême droite.

À Lire, à voir...

La nouvelle internationale fasciste,
Ugo Palheta,
Éditions Textuel, 2022, 96 pages.



Aussi nationalistes soient-elles, les extrêmes droites contemporaines s'organisent à l'échelle internationale. Leurs mots, leurs idées et leurs stratégies circulent d'un pays à un autre.

Chaque force montante cherche à tirer parti du prestige obtenu par d'autres. Certains pays comme la Hongrie, ou la Russie jouent le rôle de modèle et parfois de mécènes. Ugo Palheta décortique les ingrédients qui transcendent les frontières, portés par l'obsession identitaire, la réaction patriarcale et la haine de l'égalité. Il montre comment les extrêmes droites sont parvenues à populariser un projet politique : purger la nation pour la régénérer, en extirpant les ennemis et en châtiant les traîtres.



EN LIGNE Toutes et tous ensemble contre les idées d'extrême droite

En téléchargement l'affiche «L'extrême droite, la grande imposture» sous différents formats : A3 pour impression sur imprimante de bureau, autocollant (8x10 cm) avec traits de coupe pour une impression en imprimerie, 60x80 cm avec traits de coupe pour une impression en imprimerie.

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/lutte-contre-les-idees-d-extreme-droite/affiches/article/l-extreme-droite-la-grande-imposture-affiche>





À Béziers, on a marché « pour nos libertés et contre les idées d'extrême droite »

Initiée par l'UL de Béziers et la CGT34, cette initiative du 23 avril s'est transformée en une convergence des luttes composée de la CGT, la FSU, Solidaires, la CFDT et l'UNSA, soutenue par plusieurs partis politiques et associations de gauche.

Le syndicat FO était le grand absent et pour cause Marc Valette, secrétaire général de la section FO de l'hôpital de Béziers et membre du bureau de l'UL, est conseiller municipal au sein de la majorité de Robert Menard.

Des militant·es de toute la région Occitanie sont arrivé·es par bus entier pour manifester à Béziers.

La mobilisation intersyndicale a commencé devant la bourse du travail dès midi autour de stands de restauration.

À 14h, les manifestant.es ont pris la direction de la place du 14 juillet, le défilé a été festif accompagné par des musiques révolutionnaires et par la lecture du poème de Martin Niemöller «*Quand ils sont venus chercher...*»

Les manifestant·es sont arrivé·es vers 15h30 sur la place du 14 juillet pour le rassemblement qui s'est déroulé devant la statue de Jean Moulin.

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, Benoit Teste, secrétaire général

de la FSU, Laurent Escure, secrétaire de l'UNSA étaient présent·es.

Pour conclure cette journée d'action antifasciste plusieurs concerts ont eu lieu place du 14 juillet.

EN LIGNE

Le discours de Sophie Binet à la marche des libertés

<https://herault.cgt.fr/discours-de-sophie-binet-la-marche-des-libertes>





Sophie Binet a rencontré nos camarades territoriaux-ales de la ville de Béziers dans leurs locaux

Elle a pu échanger avec elles-eux sur leurs conditions de travail et les difficultés qu'ils rencontrent face à la gestion de la collectivité par Robert Menard.



À Lire, à voir...

Le grand remplacement, histoire d'une idée mortifère

Documentaire de Nicolas Lebourg réalisé par Thomas Zribi et Caroline du Saint

52 minutes, disponible gratuitement sur LCP jusqu'au 2 avril 2025

(<https://lcp.fr/programmes/le-grand-remplacement-histoire-d-une-idee-mortifere-107146>)

L'expression s'est imposée dans le paysage politique ces derniers mois. Éric Zemmour fait de la lutte contre le « grand remplacement » la base de son programme, les candidats Les Républicains débattent du niveau de priorité qu'il représente, les journalistes en font un objet d'interview, les instituts de sondage interrogent leurs panels représentatifs sur le sujet... Mais que veut dire « le grand remplacement » ? D'où vient cette idée ? Et surtout quelles sont les implications de son utilisation ?

Le Pen et la torture

Fabrice Riceputi,

Le passager clandestin, 2024, 144 p.



Décembre 1956, le jeune député Jean-Marie Le Pen est à Alger. Engagé volontaire, il participe aux premiers mois de l'opération militaro-policière visant à éradiquer le nationalisme

algérien connue sous le nom de « bataille d'Alger ». A-t-il alors pratiqué la torture ? Lui-même le revendiquera à son retour en France pour ensuite, dès ses premiers succès électoraux, le nier et poursuivre en diffamation quiconque osera exhumer ce passé. Fabrice Riceputi réunit pour la première fois l'ensemble d'un dossier historique particulièrement accablant mais resté jusqu'ici dispersé. Récits de victimes et de témoins, rapports de police, enquêtes journalistiques et archives militaires : il examine la crédibilité des sources qui accusent et de celles qui tentent de dédouaner ce lieutenant pas tout à fait comme les autres. Il reconstitue ainsi une chronologie et une géographie de son séjour algérien et met en lumière les racines idéologiques colonialistes trop souvent négligées d'un parti politique aujourd'hui aux portes du pouvoir.

Prévention des risques professionnels

Le CSFPT a entériné, à l'unanimité des deux collèges, le rapport en autosaisine sur les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en présence du ministre Guerini.

Ce rapport est le fruit d'un travail long et laborieux de 8 années. L'objet de ce rapport est de comprendre pourquoi une majorité de collectivités ne respectent pas la loi, il ressort entre autres que le DUERP est un document complexe à rédiger. Dans le cadre de ce rapport et en partenariat avec la fédération nationale des centres de gestion, la formation spécialisée N°4 du CSFPT a rédigé un guide méthodologique pour aider les collectivités à dépasser la complexité de la démarche de rédaction.

Le DUERP doit être vu comme un outil de prévention des risques professionnels sur lequel la collectivité doit s'appuyer pour organiser les postes de travail des agent.es. C'est un outil pratique qui doit conduire à la réalisation de plans d'action pour supprimer ou limiter le plus fortement possible les risques encourus par les agent.es. Ce document devrait être obligatoirement consulté avant toute modification de l'organisation du travail.

Le rapport met en avant plusieurs préconisations visant à améliorer les normes réglementaires, comme la mise en œuvre de formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail dans toutes les collectivités sans effet de seuil, (comme la loi le prévoit actuellement puisque seules les collectivités ayant atteint les 200 agent.es ont l'obligation de la mettre en place) et dans les centres de gestion au vu de la réponse de la direction des collectivités locales.

Le rapport souligne aussi la nécessité d'avoir des F3SCT, en réponse à la suppression des CHSCT, avec comme mission prioritaire de suivre l'évolution du DUERP, sa mise à jour perpétuelle et surtout la mise en œuvre des plans de prévention qui en découlent. Il est même re-



commandé dans les préconisations, que les F3SCT rendent des décisions et non plus de simples avis sur toutes les questions d'ordre de santé au travail. Cela va bien au-delà de la simple consultation.

La CGT a porté deux préconisations importantes qui n'ont malheureusement pas pu être retenues, faute de volonté du collège employeur : La création d'un corps spécifique et indépendant de l'inspection du travail qui puisse intervenir plus facilement dans nos collectivités et d'une sanction financière dissuasive à hauteur de 1 % du budget de fonctionnement pour contraindre les employeurs publics à respecter la loi en dotant leur collectivité d'un DUERP.

Dans l'attente de la prise en compte de ce rapport par le gouvernement pour en modifier la norme, il appartient à nos syndicats ainsi qu'à nos représentant.es du personnel en CST et en F3SCT de s'en

EN LIGNE

L'intégralité du rapport publié le 28 février 2024 sur le site du CSFPT

<https://www.csfpt.org/rapports-publications/rapport-document-unique-devaluation-des-risques-professionnels-dans-la>



saisir pour que ce document obligatoire et hautement important pour la santé des personnels soit mis en œuvre dans toutes les collectivités. Avec seulement 35 % de nos collectivités dotées d'un DUERP, nous avons encore, pas mal de travail en la matière !

Un nouveau président au CNFPT

La délégation CGT a adressé ses félicitations à Yohann Nedelec, à la suite de son élection le 17 avril à la présidence du CNFPT, tout en mentionnant que cette élection oblige le président nouvellement élu et insiste sur le fait que son vote n'est pas un blanc-seing.

Pour la délégation CGT et la fédération CGT des Services publics, la vigilance sera le mot d'ordre principal pour la durée du mandat, surtout concernant les sujets qui affectent les agent-es.

Dans un contexte où la réforme de la Fonction publique est au centre des débats et où les attaques contre le statut des fonctionnaires se multiplient, la CGT se dit particulièrement vigilante quant à toute mesure susceptible de porter atteinte au statut, notamment l'individualisation, la rémunération au mérite.

Vigilance également sur les questions de certification, de qualification et de formation par blocs de compétences, il est important pour les agent-es et la qualité du service public d'avoir des formations de qualité dispensées sur le temps de travail, en présentiel, et accessibles à

tou-tes. La CGT a rappelé son attachement à des formations longues certifiantes ou non, permettant de répondre aux mobilités choisies ou subies.

La CGT insiste sur le maintien des principes de carrière et de la séparation entre grade et emploi, rejetant et dénonçant le projet gouvernemental de transformation de la Fonction publique visant à la transformer en Fonction publique de métier.

Nécessité du retour au 1% de cotisation pour la formation, le 0,9% actuel étant largement insuffisant et doit être exclusivement consacré à la formation des agent-es territoriaux-ales. C'est pourquoi la question du financement de l'apprentissage est une préoccupation constante face au désengagement de l'État et de France Compétences.

Enfin, la délégation CGT a insisté sur l'importance du dialogue social à tous niveaux pour traiter ces questions et trouver des solutions, tout en rappelant l'attachement au respect des libertés syndicales et au progrès social.

EN LIGNE

Déclaration liminaire de la CGT sur le projet de loi Fonction publique et déclaration à la suite de l'élection du nouveau Président du CNFPT

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/cnfpt/communiqués/article/declaration-liminaire-de-la-cgt-sur-le-projet-de-loi-fonction-publique-et>



Collectif syndicalisation

La CEF du 15 mai a validé feuille de route du collectif syndicalisation, rattaché au pôle qualité de vie syndicale et coanimé par Véronique Lepotier et Mathias Dupuis, membres de la direction fédérale.

L'objectif est de poursuivre et décliner le plan de syndicalisation pour atteindre les 85.000 syndiqué·es à l'issue du mandat, dont 10.000 affilié·es à l'UFICT. Le collectif syndicalisation devra, également, mettre en œuvre la décision confédérale de faire de 2024 l'année des congrès des syndicats.

Pour ce faire, le collectif doit associer à ses travaux nos deux unions fédérales. La syndicalisation des cadres pour faire avancer les revendications spécifiques et pour les faire converger et les unir aux autres salarié·es et faire avancer les revendications d'ensemble est en effet un enjeu qui a été réaffirmé lors de notre dernier congrès fédéral. De même, la continuité syndicale et de l'activité syndicale de nos retraité·es dans les organisations doivent être favorisées. Le collectif doit s'appuyer sur la campagne « je vote, je vote CGT, je me syndique à la CGT » sur tous les thèmes et dans tous les départements.

Pour ce faire, les axes de travail sont :

- Lien avec les coopérant·es pour recenser les congrès récemment passés ou prévus cette année ou les syndicats sans congrès ni AG depuis plusieurs années.
- Déclinaison de la campagne « je vote, je vote CGT, je me syndique à la CGT » en repérant les collectivités dans lesquelles les résultats offrent le plus fort potentiel de développement.
- Plus généralement, à partir des états d'organisation, repérer les syndicats des grosses collectivités dans lesquels le nombre de syndiqué·es permet d'envisager une campagne de syndicalisation à effet rapide. Associer la vie syndicale de l'UD pour accompagner les organisations concernées,
- Proposer si nécessaire des formations syndicales, notamment « direction d'un syndicat » et « démarche confédérale CGT ».
- Proposer un accompagnement aux syndicats d'individuel·les (d'isolé·es) qui

sollicitent une méthodologie de déploiement (en lien avec la CSD).

- Proposer aux syndicats qui en ont besoin des outils de contact avec les agent·es et salarié·es, par exemple en fournissant des fiches thématiques pour impulser la tenue d'informations syndicales.
- À l'occasion des interventions, rappeler à nos organisations l'importance de nos outils CoGiTiel, CoGeTise et de la publication des comptes.

Le collectif syndicalisation s'inscrit ainsi dans l'objectif du Congrès fédéral d'avoir une organisation à la hauteur de ses ambitions. Le collectif est toujours en recherche de camarades mandaté·es par leur syndicat pour contribuer à son activité.

Par ailleurs, l'implication de nos organi-

sations dans les Etats généraux des services publics territoriaux, en donnant aux fonctionnaires et salarié·es des services publics l'occasion de s'exprimer, constituera un facteur de nouvelles adhésions.

EN LIGNE

**On est la CGT ! Vous êtes la CGT !
3 raisons de se syndiquer à la CGT...**

<https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/syndicalisation/article/on-est-la-cgt-vous-etes-la-cgt>



Conditions de travail, heures supplémentaires, salaires, régime indemnitaire, pensions... tous les jours, dans votre collectivité (commune, métropole, structure intercommunale, département, région, OPH...), vous avez des besoins, des revendications à faire valoir.

Pour les porter, il faut un syndicalisme plus solidaire, plus unitaire, plus utile et plus efficace au quotidien. En France, 40% des salarié·es jugent le syndicalisme indispensable, et pourtant il n'y a que 10% de syndiqué·es !

Dans ce paysage, la CGT est une force de référence qui compte. Nous avons fait le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales, exigeant et ambitieux. Mobiliser pour revendiquer, proposer, négocier est la démarche originale de la CGT.

Être disponible pour tous les personnels en les consultant, en respectant leur avis et obtenir des avancées sociales, des améliorations dans leur vie au travail, nécessite davantage de syndiqué·es CGT.

Faire confiance à la CGT ne suffit pas. Son efficacité est trop souvent compromise par la sous-syndicalisation dans les collectivités.

Chacun·e peut participer à la construction d'une force syndicale indispensable pour gagner. Et pour gagner, il faut lutter, se mobiliser, agir !

Se syndiquer, c'est une action qui compte. C'est vous que cela regarde. Beaucoup ont eu, ou ont besoin de la CGT, maintenant c'est la CGT qui a besoin de toutes et tous. Plus la CGT rassemblera de salarié·es, plus elle sera à leur image.

Actif·ves ou retraité·es, se syndiquer à la CGT aujourd'hui, ce n'est pas rentrer dans le moule ! Le syndicat CGT est un formidable espace de démocratie qui permet de proposer, de débattre et d'élaborer ensemble des solutions qui relèvent les défis de la société moderne par la réponse aux besoins sociaux de toutes les générations.



DONNEZ UN PROLONGEMENT À VOTRE VOTE CGT EN VOUS SYNDIQUANT À LA CGT

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél :
 Courriel :

Tampon du syndicat

Face au new public management, imposons notre conception des organisations



Portés par les sociétés de conseil, les « planeurs », ces pseudo spécialistes en ressources humaines, management, conduite du changement, diffusent des « recettes » qui prescrivent à l'encadrement ce qu'il doit faire, comment et pourquoi.*

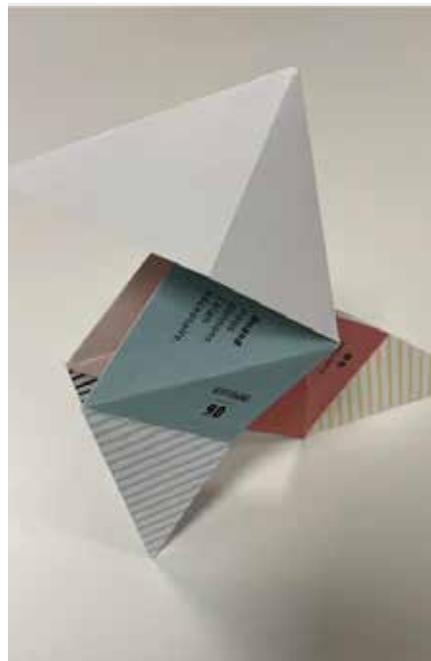
Faire croire que la relation interpersonnelle est le problème pour ne jamais parler des organisations de travail

À La Courneuve, les cadres intermédiaires suivent une formation « intégrer l'intelligence collective dans notre management ». Quelques jours avant, ils trouvent une cocotte sur leur bureau. Elle détaille les comportements qu'ils.elles doivent intégrer pour être de bons « managers ». Par exemple, « Innover, quand nous trouvons de nouvelles solutions » ou bien encore « Inclure, quand nous prenons soin de tout.es ». À la Métropole européenne de Lille, ces pratiques vont plus loin. Les cadres doivent faire apparaître sur une casquette les valeurs managériales (exemplarité, confiance, courage, respect, responsabilité), casquettes qui ont une couleur différente en fonction du niveau hiérarchique.

Sous forme ludique et par la formation interne, ces pratiques ont un seul but, renforcer l'appartenance à un groupe qui parlent le même langage. Difficile ensuite de se désolidariser en cas de désaccord pour celles ou ceux qui auront vu trop tard la manipulation quand il leur sera reproché de ne pas être de « bons » cadres. Car ce travail individuel et introspectif vise à détourner des enjeux collectifs du travail, à empêcher toute critique sur les problèmes réels d'organisation surtout en période de baisse budgétaire. S'il ne s'agit pas de remettre en cause les vertus de l'analyse des organisations ou la gestion d'équipe dans l'efficacité du travail collectif, il faut néanmoins se méfier des pratiques managériales qui désincarnent le travail et refusent l'expression des contradictions. L'UFICT-CGT

met à disposition des syndicats un guide de survie au management dans lequel toutes ces pratiques sont détaillées.

Management alternatif : reprendre la main sur la finalité du travail et res-



taurer les collectifs de travail

Les fonctionnaires sont les mieux placés pour parler du travail. Ils-elles sont à même de savoir ce qu'il faut faire pour garantir des organisations humaines et qualitatives pour tous et rendre un service de qualité : du temps pour le travail et les réunions d'équipe, une stabilisation des équipes, la titularisation des précaires, une évaluation des collectifs de travail et pas des individus. Il s'agit aussi de revoir la gestion des ressources humaines en exigeant de la souplesse et une prise en compte des besoins et

des contraintes de chacun (adaptation planning, conseil et accompagnement en matière de formation, d'évolution de carrière) avec des critères objectifs et transparents négociés avec les syndicats.

L'enjeu, c'est d'ouvrir la boîte noire du management. Pourquoi ne pas en faire un sujet de débat collectif pour reprendre la main sur le travail réel via le syndicat ?

* Le management désincarné, Marie-Anne Dujarier, La découverte, 2015

EN LIGNE

Manuel de survie au management

<https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/ufict/article/manuel-de-survie-au-management-un-outil-creer-pour-vous-par-l-ufict>



Notre Union Fédérale des Retraité.es au plus proche des syndicats, des CSD et des CFR

Suite au dernier congrès fédéral en novembre 2023, l'importance pour toute la fédération de faire de la continuité syndicale actif.ve/retraité.e et de la syndicalisation des retraité.es un des enjeux prioritaires du mandat est confirmée.

De même, les décisions votées à l'occasion de ce congrès, dans le prolongement de celles votées lors de la dernière conférence de l'UFR en avril 2022, confirment le rôle politique essentiel du/de la référent.e UFR dans les CSD, tant sur les questions revendicatives que de vie syndicale.

Une fois validé.e par la CSD et l'UFR, le/la référent.e est le/la représentant.e de l'UFR dans son département. À ce titre, il/elle est le/la premier.ère interlocuteur.rice des structures professionnelles (syndicat, CSD, CFR) et interprofessionnelles (USR, UD, UL) ainsi que des UFR représentées dans les départements.

Ses missions sont :

Participer activement à l'impulsion de la campagne de syndicalisation dans le cadre de la continuité syndicale ou de l'adhésion de nouveaux.elles retraité.es, Impulser l'activité revendicative des retraité.es et la mise en œuvre des décisions votées à la 13ème conférence de l'UFR en Avril 2022,

Transmettre, autant que faire se peut, les infos locales, départementales et fédérales. Dans le même temps, une feuille de route ayant vocation à donner aux référent.es une vision d'ensemble de leur rôle et missions, en lien avec leur CSD et l'UFR

est en voie de finalisation.

Enfin, la commission nationale de l'UFR a décidé de redynamiser le réseau de ses coopérant.es. Ce dernier est constitué des camarades du bureau de l'UFR. Les coopérant.es interviennent avant tout dans les CSD non pourvues de référent.e et dans les autres CSD, ils/elles viennent en complémentarité des référent.es ; Les camarades du bureau de l'UFR se sont reparti les coopérations dans les différents départements. Elles et ils sont à la disposition des syndicats, des CSD, des CFR.

Régions	Départements	Noms	Prénoms	Email
AURA	Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63)	Louvet	Didier	d.louvet@fdsp.cgt.fr
AURA	Ain (01), Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	Lecornu	Nelly	ufrcgt.nel@gmail.com
Bourgogne-Franche-Comté	Côte d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire-de-Belfort (90)	Salvadori	Catherine	ufrcgtbfc@gmail.com
Bretagne	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	Louvet	Didier	d.louvet@fdsp.cgt.fr
Centre-Val de Loire	Cher (18), Indre (36), Indre-et-Loire (37)	Louvet	Didier	d.louvet@fdsp.cgt.fr
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir (28), Loir-et-cher (41), Loiret (45)	Solaire	Christine	c.solaire@fdsp.cgt.fr
Corse	Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)	Caussemille	Michel	mcaussemille@orange.fr
Grand Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)	Garda	Daniel	danychalons@free.fr
Hauts-de-France	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)	Louvet	Didier	d.louvet@fdsp.cgt.fr
Ile-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)	Solaire	Christine	c.solaire@fdsp.cgt.fr
Normandie	Calvados (14), Manche (50) - Orne (61)	Couderc	Christophe	c.couderc@fdsp.cgt.fr
Normandie	Eure (27), Seine-Maritime (76)	Solaire	Christine	c.solaire@fdsp.cgt.fr
Nouvelle Aquitaine	Charente (16), Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)	Nomballier	Annie	annie.marteau0530@gmail.com
Nouvelle Aquitaine	Creuse (23)	Louvet	Didier	d.louvet@fdsp.cgt.fr
Nouvelle Aquitaine	Corrèze (19), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)	Couderc	Christophe	c.couderc@fdsp.cgt.fr
Occitanie	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	Couderc	Christophe	c.couderc@fdsp.cgt.fr
PACA	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)	Caussemille	Michel	mcaussemille@orange.fr
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Sarthe (72), Vendée (85)	Nomballier	Annie	annie.marteau0530@gmail.com
Pays-de-la-Loire	Mayenne (53)	Couderc	Christophe	c.couderc@fdsp.cgt.fr

Amplifions la mobilisation contre le génocide en cours à Gaza

La Fédération CGT des Services publics signataire de l'appel urgent des syndicats européens pour suspendre l'accord d'association avec Israël

Ursula von der Leyen, Présidente, Valdis Dombrovskis, Vice-président exécutif, Charles Michel, Président du Conseil européen, Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, Alexander De Croo, Premier ministre, Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Jonas Gahr Støre, Premier ministre de la Norvège, Premiers ministres de tous les États membres de l'UE

Mesdames et Messieurs,

Nous, syndicats européens soussignés, demandons à l'UE et aux pays européens de suspendre l'Accord d'Association avec Israël ainsi que les traités bilatéraux à la lumière des graves violations des droits de l'homme commises par le gouvernement israélien, en violation de l'article 2 de l'Accord d'Association UE-Israël.

Le conflit à Gaza et les restrictions supplémentaires sévères imposées par le gouvernement israélien en Cisjordanie ont eu un impact dévastateur sur les travailleurs palestiniens et ceux qu'ils soutiennent. L'OIT a indiqué en décembre que 66 % des emplois à Gaza et 32 % des emplois en Cisjordanie ont été perdus depuis le 7 octobre.

Le vendredi 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a estimé qu'il était plausible que les actes d'Israël puissent constituer un génocide à l'encontre de 2,3 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza occupée et assiégée. La CIJ a également pris six mesures provisoires, ordonnant à Israël d'empêcher les actes de génocide à Gaza.

Au moment de la décision de la CIJ, plusieurs pays européens ont décidé de suspendre leur financement à l'UNRWA, suite à des accusations qui n'ont pas encore été prouvées, ce qui complique encore la fourniture de l'aide humanitaire à la population de Gaza. Nous demandons que cette aide soit rétablie, afin d'éviter d'autres morts dues au manque de ressources d'assistance pour la population civile.

Depuis que les juges ont rendu leur décision, la situation s'est encore détériorée. Plus de 30 000 Palestiniens sont morts, 1,7 million de personnes ont été déplacées et 93 % d'entre elles souffrent de la faim. La dévastation est indéniable. L'arrêt de la CIJ a des implications plus larges pour tous les États, car tous ont l'obligation de s'abstenir de commettre un génocide, de le prévenir et de le punir où qu'il se produise. Nous rappelons à tous les États parties à la Convention qu'ils ont l'obligation légale d'assurer la mise en œuvre des « mesures provisoires », de prévenir le génocide et de s'assurer qu'ils ne sont pas complices d'un génocide.

En février 2023, l'Irlande et l'Espagne ont appelé à une « révision urgente » de l'Accord d'Association UE-Israël – et à une action s'il s'avère qu'Israël a violé ses obligations en matière de « respect des droits de l'homme et des principes démocratiques » qui « constituent la base même de l'association ».

La mutilation et le meurtre de dizaines de milliers de civils, la famine délibérée de la population et la destruction de tous les moyens de vie suggèrent en effet qu'Israël pourrait ne pas respecter strictement les droits de l'homme et les normes démocratiques à Gaza.

L'UE est le plus grand partenaire commercial d'Israël, avec des échanges s'élevant à plus de 46 milliards d'euros en 2023. Les échanges sont régis par l'accord d'association UE-Israël, qui comprend une clause relative aux droits de l'homme. Cela signifie que chaque partie peut suspendre unilatéralement l'accord en cas de violations graves des droits de l'homme.

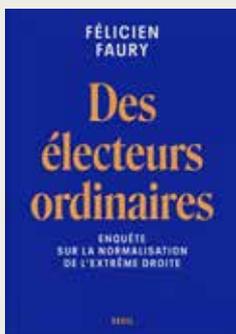
Israël participe également au programme Horizon Europe, dans le cadre duquel les institutions israéliennes peuvent demander un financement au titre de ce programme de recherche et d'innovation d'une valeur de 95 milliards d'euros. L'accès à ce programme lucratif devrait également être immédiatement suspendu jusqu'à ce qu'Israël garantisse le respect de ses obligations en vertu du droit international.

Le 23 février, un groupe d'experts de l'ONU a lancé un appel urgent à l'arrêt immédiat des exportations d'armes vers Israël. En outre, le 12 février 2024, la cour d'appel néerlandaise a ordonné aux Pays-Bas de mettre fin à l'exportation de pièces d'avions de chasse F-35 vers Israël. La cour a estimé qu'il existait un « risque évident » que les pièces soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations du droit international humanitaire, car « il existe de nombreux indices selon lesquels Israël a violé le droit humanitaire de la guerre dans un nombre non négligeable de cas ».

Nous soutenons ces déclarations et appelons l'UE et les pays européens à imposer un embargo militaire et à mettre un terme aux transferts d'armes via leurs pays, comme le demandent les syndicats palestiniens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées,
Réseau syndical européen pour la justice en Palestine

À lire...



Des électeurs ordinaires. Enquête sur la normalisation de l'extrême droite

Félicien Faury

Éditions du Seuil, 2024, 240 pages.

Ils sont artisans, employés, pompiers, commerçants, retraités... Ils ont un statut stable, disent n'être « pas à plaindre » même si les fins de mois peuvent être difficiles et l'avenir incertain. Et lorsqu'ils votent, c'est pour le Rassemblement national. De 2016 à 2022, d'un scrutin présidentiel à l'autre, le sociologue Félicien Faury est allé à leur rencontre dans le sud-est de la France, berceau historique de l'extrême droite française. Il a cherché à comprendre comment ces électeurs se représentent le monde social, leur territoire, leur voisinage, les inégalités économiques, l'action des services publics, la politique. Il donne aussi à voir la place centrale qu'occupe le racisme, sous ses diverses formes, dans leurs choix électoraux. Le vote RN se révèle ici fondé sur un sens commun, constitué de normes majoritaires perçues comme menacées – et qu'il s'agit donc de défendre. À travers des portraits et récits incarnés, cette enquête de terrain éclaire de façon inédite comment les idées d'extrême droite se diffusent au quotidien.



Nous sommes le cri d'un peuple. Histoire de Sêal et Arîn, combattantes kurdes

Loez

Éditions Ici-bas, 2024, 230 pages

Ce livre entremêle plusieurs histoires. D'abord celle de Newroz Hassan, nom de guerre : Sêal Cudî. Puis celle de Fatma Akta ?, nom de guerre : Arîn Mirkan. Enfin, celle du peuple kurde, et plus précisément celle d'un mouvement de résistance dont le paradigme politique inspire aujourd'hui des millions de personnes à travers le monde. Nous sommes le cri d'un peuple n'est pas un récit journalistique, c'est le fruit d'une écriture à l'écoute, pleine de sensibilité, c'est une conversation entre les mots que Sêal et Arîn ont laissé derrière elles, après leur décès sur le champ de bataille, et ceux que l'auteur a recueillis en partant sur leurs traces. Car Sêal, Arîn et les Kurdes en lutte ne sont pas des sujets, ce sont des camarades.

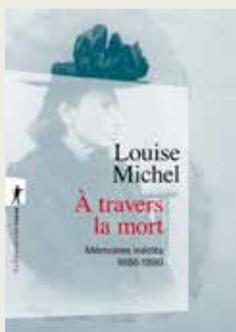


Les naufragés du Grand Paris Express

Anne Clerval, Laura Wojcik

La Découverte, 2024, 256 pages

Les aménagements urbains pour les Jeux olympiques 2024 ont suscité de vives résistances, notamment à Saint-Denis et Aubervilliers, au nord de Paris. Mais, au-delà des JO, c'est un immense projet de renouvellement urbain qui se profile avec le Grand Paris d'ici 2030. Dans les banlieues populaires, de nombreuses habitantes et habitants sont expulsé.es, exproprié.es de leur maison, relogé.es dans un autre logement social et doivent laisser place aux 68 futures gares du nouveau réseau de transport du Grand Paris Express. Autour de chacune de ces gares, de grands projets urbains prévoient la démolition de milliers de logements sociaux, reconstruits plus loin, plus chers, tandis que les prix immobiliers augmentent rapidement dans le parc privé. À partir d'une enquête de terrain menée autour des futures gares de huit communes de proche couronne, ce livre raconte l'histoire vue par les perdants de cette opération.

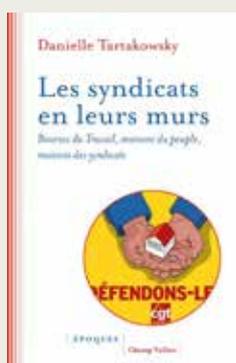


À travers la mort. Mémoires inédits, 1886-1890

Louise Michel

La Découverte, « Poche », 2024, 400 pages

L'histoire des Mémoires de Louise Michel est étonnante. Le livre qu'elle publie sous ce titre, chez l'éditeur Roy, en 1886 est présenté comme un « premier tome » mais reste sans suite. Où donc était le second ? Longtemps réputé disparu ou fabuleux, le voici retrouvé, dans son intégralité. Ce volume court sur la période 1886-1890, qui s'ouvre après la mort de la mère, Marianne Michel, et de l'idole, Victor Hugo, pour se refermer en août 1890 (dans le sillage d'un 1er Mai remuant), quand Louise Michel quitte Paris pour Londres.



Les syndicats en leurs murs : Bourses du travail, maisons du peuple, maisons de syndicats

Danielle Tartakowsky

Champ Vallon, 2024, 224 pages

Cet ouvrage, à la confluence de l'histoire syndicale et municipale, de l'architecture et de l'histoire urbaine, retrace plus d'un siècle d'histoire de ces modes d'hébergement syndical que sont les Bourses du travail, les maisons du peuple ouvrières et les maisons des syndicats. Il analyse leurs conditions d'émergence, les interactions mouvantes entre syndicats et municipalités, leur inscription dans la ville, la nature des bâtiments qui leur sont dévolus, constitutifs d'un patrimoine qui vaut à une quarantaine d'entre eux d'être classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire du patrimoine. Si la désindustrialisation et la « mise en tourisme » des villes concernées suscitent aujourd'hui des remises en cause, une pluralité d'acteurs sociaux leur accordent un intérêt renouvelé.

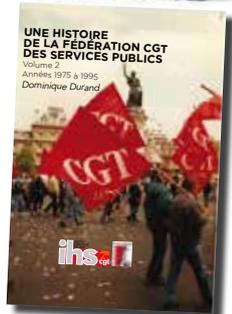
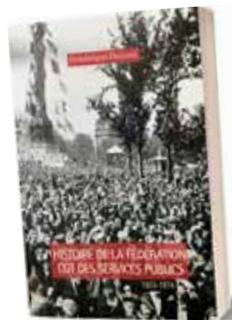


Pourquoi la classe compte. Capitalisme, genre et conscience de classe

Erik Olin Wright

Amsterdam, 2024, 400 pages

Longtemps une catégorie d'analyse centrale du monde social, la classe a été marginalisée à partir des années 1980, sur fond de contre-révolution intellectuelle. Elle n'en demeure pas moins incontournable pour comprendre de nombreux phénomènes, des conflits sociaux aux politiques publiques en passant par les trajectoires professionnelles et la vie quotidienne. Telle est la thèse que démontre Erik Olin Wright dans cet ouvrage, fruit d'une enquête au long cours menée dans une série de sociétés capitalistes... Outre qu'elle permet de préciser certains concepts fondamentaux de l'analyse de classe, cette démarche constitue la tentative la plus aboutie à ce jour de bâtir une sociologie marxiste des classes – précisément parce qu'elle ne se limite pas à prêcher les convaincus.



UNE HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

VOLUMES 1 ET 2 - Années 1903 à 1995

BON DE COMMANDE / SOUSCRIPTION

à compléter et à retourner par mail avec copie de l'ordre de virement

→ (avant le 15 juillet 2024 pour la souscription - Volume 1) ←

IBAN : FR76 1027 8061 3700 0340 4554 175

Code BIC : CMCIFR2A

(Attention, veiller à mentionner : Bon de commande / souscription, livres « Une histoire de la fédération »)

Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263 Rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Courriel : Tél. :

Je commande (Frais de port inclus) :

SOUSCRIPTION VOLUME 1 JUSQU'AU 15 JUILLET 2024

- De 1 à 19 exemplaires : X 16,00 € = €
- De 20 à 49 exemplaires : X 15,50 € = €
- De 49 à 200 exemplaires : X 15,00 € = €

- VOLUME 2** De 1 à 19 exemplaires : X 18,50 € = €
- De 20 à 49 exemplaires : X 18,00 € = €
- De 49 à 200 exemplaires : X 17,50 € = €

À partir de 200 exemplaires, nous contacter : fdsp@cgt.fr - 01 55 80



Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)

Adhésion individuelle syndiqué-e : 20 euros

Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros

Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros

Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros

Adhésion coordination syndicale départementale

ou coordination fédérale régionale : 50 euros

Organisation, institution hors CGT : 150 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom Prénom

Adresse postale

Code postal Ville

Mail Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :

IHS des Services publics CGT

Case 547 - 263, rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : ihsfdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Année 2024

Adhésion individuelle syndiqué-e

Adhésion individuelle hors CGT Adhésion syndicat - 100 adhérents

Adhésion syndicat + 100 adhérent-es Adhésion CSD ou CFR

Adhésion Union fédérale Adhésion organisation, institution hors CGT